

POUR DIFFUSION IMMÉDIATE

## COMMUNIQUÉ DE PRESSE

# UNE FIGURE MARQUANTE DE LA COMMUNAUTÉ JURIDIQUE ALBERTAINE S'EST ÉTEINTE

*Décès de Maître Gérard Lévesque — Avocat, chroniqueur et récipiendaire du Prix d'excellence Jean-Louis-Lebel 2014*

EDMONTON, 16 AVRIL 2026 — C'est avec une profonde tristesse que l'Association des juristes d'expression française de l'Alberta (AJEFA) annonce le décès de Maître Gérard Lévesque, survenu le lundi 13 avril 2026 à l'hôpital Toronto General, des suites d'un cancer du pancréas. Il était sur le point de célébrer son 80<sup>e</sup> anniversaire.

Avocat et notaire depuis 1988, membre du Barreau de l'Alberta de 2005 à 2017, Maître Lévesque a marqué de façon indélébile la francophonie juridique albertaine. Depuis l'ouverture de son cabinet à Calgary, il a plaidé à plusieurs reprises le statut du français devant les tribunaux de la province, contribuant à clarifier l'article 4 de la Loi linguistique de l'Alberta.

En mars 2011, dans le dossier R. c. Pooran, ses efforts ont abouti à une décision confirmant que l'anglais et le français sont les langues des tribunaux albertains — une avancée fondamentale pour les droits linguistiques de la communauté francophone.



*« Maître Lévesque était bien plus qu'un juriste : il était un bâtisseur. Son travail acharné pour faire reconnaître le droit au français devant les tribunaux albertains a ouvert des portes qui resteront ouvertes pour les générations futures. L'AJEFA perd l'un de ses membres les plus illustres. »*

— Elsy Gagné, présidente de l'AJEFA

Chroniqueur juridique pour l'hebdomadaire Le Franco et conseiller juridique de la Société franco-canadienne de Calgary (SFCC), Maître Lévesque était également membre actif de l'AJEFA. En 2014, il a reçu le Prix d'excellence Jean-Louis-Lebel, la plus haute distinction de l'Association, en reconnaissance de son engagement exceptionnel envers la langue française et les droits des francophones en Alberta.



« Maître Lévesque incarnait cette conviction que le droit est au service des communautés. Chaque cause linguistique qu'il portait, il la portait avec la rigueur d'un juriste et la passion d'un militant. Nous lui devons beaucoup. »

— Elsy Gagné, présidente de l'AJEFA

## Son héritage en Alberta et au-delà

Au-delà de son action judiciaire, Maître Lévesque s'est illustré par un engagement communautaire sans relâche. En novembre 2008, l'ACFA – Régionale de Calgary lui a décerné le Prix Roger Lalonde en témoignage de gratitude pour sa contribution exceptionnelle au développement de la communauté francophone calgarienne.

Avant de s'établir en Alberta, il avait dirigé l'Association des juristes d'expression française de l'Ontario (AJEFO) pendant une décennie (1991–2001), enseigné au Programme de common law en français de l'Université d'Ottawa, et présidé le Conseil de la vie française en Amérique (1994–1999).

Il laisse dans le deuil son épouse Sonia Pooran, ses filles Geneviève et Janine, trois petits-fils et de nombreux amis. L'AJEFA souhaite ses plus sincères condoléances à la famille et aux proches.

— 3 0 —

Source : Maria Vigneault

Directrice générale

Bur. : 780 450-2443 poste 102 | direction@ajefa.ca

FOR IMMEDIATE RELEASE

## PRESS RELEASE

# A TOWERING FIGURE OF ALBERTA'S FRENCH-LANGUAGE LEGAL COMMUNITY HAS PASSED

*Passing of Maître Gérard Lévesque — Lawyer, Columnist, and 2014 Jean-Louis-Lebel Excellence Award Recipient*

EDMONTON, APRIL 16, 2026 — It is with profound sadness that the Association des juristes d'expression française de l'Alberta (AJEFA) announces the passing of Maître Gérard Lévesque, who died on Monday, April 13, 2026, at Toronto General Hospital following a battle with pancreatic cancer. He was nearly 80 years old.

A lawyer and notary since 1988 and a member of the Law Society of Alberta from 2005 to 2017, Maître Lévesque left an enduring mark on Alberta's francophone legal community. Following the opening of his practice in Calgary, he argued the status of French before provincial courts on multiple occasions, helping to clarify section 4 of Alberta's Language Act.

In March 2011, in the matter of *R. v. Pooran*, his efforts led to a landmark ruling confirming that English and French are the languages of Alberta's courts — a fundamental advance for the linguistic rights of the francophone community.



*« Maître Lévesque was far more than a lawyer — he was a builder. His tireless work to have the right to French recognized before Alberta's courts opened doors that will remain open for generations to come. AJEFA has lost one of its most distinguished members. »*

— **Elsy Gagné, President of AJEFA**

A legal columnist for the weekly *Le Franco* and legal counsel to the Société franco-canadienne de Calgary (SFCC), Maître Lévesque was also an active member of AJEFA. In 2014, he received the Jean-Louis-Lebel Excellence Award, the Association's highest honour, in recognition of his exceptional commitment to the French language and to the rights of Francophones in Alberta.



« Maître Lévesque embodied the conviction that law exists to serve communities. Every linguistic case he took on, he pursued with the rigour of a jurist and the passion of an advocate. We owe him a great deal. »

— Elsy Gagné, President of AJEFA

## His Legacy in Alberta and Beyond

Beyond his legal work, Maître Lévesque distinguished himself through tireless community involvement. In November 2008, the ACFA – Calgary Region presented him with the Prix Roger Lalonde in recognition of his exceptional contribution to the development of the francophone community in Calgary.

Prior to settling in Alberta, he had led the Association des juristes d'expression française de l'Ontario (AJEFO) for a decade (1991–2001), taught in the French Common Law Program at the University of Ottawa, and served as President of the Conseil de la vie française in Amérique (1994–1999).

He is survived by his wife Sonia Pooran, his daughters Geneviève and Janine, three grandchildren, and many cherished friends. AJEFA extends its deepest condolences to the family and loved ones.

— 3 0 —

Source : Maria Vigneault

Directrice générale

Tel. : 780 450-2443 ext. 102 | direction@ajefa.ca